

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18 juillet 2023



L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'animation au nombre de huit, sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, suite à la convocation faite par le Maire en date du 13 juillet 2023.

Etaient présents : M.M. GILIBERT – BRIOT – GUYON – BERTRU – DESMAISON – ROTHMUND – BARP CASTANIÉ – MATHURIN.

Absent excusé : M. BRENAUDIÈRE Richard – M. THABARANT Bernie.

Secrétaire : M. GUYON Benjamin.

Lecture et validation du précédent compte-rendu seront faites lors de la prochaine réunion.

Puis, on passe à l'ordre du jour qui appelle les questions suivantes :

DEMANDE DE PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN

Après avoir pris connaissance des diverses propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne pour financer en partie le programme n° 197 « Réhabilitation Maire » inscrit au budget 2023 (avance TVA),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **DÉCIDE :**

Article 1^{er} : De contracter auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin un emprunt d'un montant de 105 000 €, in fine au taux fixe de 4,35%, à échéance le 25/07/2025.

Le débloqué des fonds interviendra en une seule fois.

Frais de dossier : 210 €.

Article 2 : M. Jacques GILIBERT, Maire, est autorisé à signer le projet de contrat.

Article 3 : Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros pour une durée de 12 mois dans le cadre du programme n° 197 « Réhabilitation Maire ».

Il présente la proposition bancaire reçue à savoir :

Etablissements bancaires	Taux d'intérêt	Frais de dossier	Commission de non-utilisation
Caisse d'Epargne	Variable : €STR + marge de 0.79 %	0,20% du montant	0,25%

et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir :

DEMANDE à la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin l'ouverture d'une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques telles que proposées.

CONFÉRE toutes les délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du ou des contrats à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

SDE03 – RENOUELEMENT DES ECLAIRAGES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux de renouvellement suivants :

1. Mise en Lumière des Portes Orientale et Occidentale
2. Mise en Lumière du Musée et des Remparts
3. Mise en Lumière de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste
4. Foyers vétustes

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

Travaux	Montant T.T.C.	Financement SDE 03	Contribution Communale	Etalement contribution
1. Mise en Lumière des Portes Orientale et Occidentale	14 672 €	11 737 €	2 935 €	608 € Sur 5 ans
2. Mise en Lumière du Musée et des Remparts	17 462 €	13 970 €	3 492 €	723 € Sur 5 ans
3. Mise en Lumière de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste	28 431 €	22 746 €	5 685 €	619 € Sur 10 ans
4. Foyers vétustes	101 194 €	83 409 €	17 785 €	1 937 € Sur 10 ans
TOTAL	161 759 €	131 862 €	29 897 €	3 887 € 5 premières années 2 556 € 5 années suivantes

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 5 ou 10 années.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal** à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.

PREND ACTE de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **3 887** euros lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat et de **2 556** euros lors des 5 cotisations annuelles suivantes, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

COMPTE RENDU DES REUNIONS DIVERSES

Sans objet

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12

Etat récapitulatif des délibérations du 18 juillet 2023

2023 – 37 : Demande de Prêt auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin

2023 – 38 : Ouverture d'une ligne de trésorerie – Caisse d'Épargne Auvergne Limousin

2023 – 39 : SDE 03 – Renouvellement des éclairages

SIGNATURES